



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 10198

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation concernant les moyens de conforter la croissance et l'emploi dans notre pays. Pour permettre d'atteindre l'objectif de 500 000 emplois créés en cinq ans dans le secteur artisanal, il faut notamment agir sur les conditions de la formation dans ce secteur. A ce titre, il relève certaines velléités de l'Education nationale dans son département semblant avoir pour objectif de s'octroyer une forme de monopole sur les formations techniques et la formation en alternance dans le secteur de l'automobile. En clair, on assiste de plus en plus à des tensions larvées entre les CFA et les lycées professionnels, notamment du fait de la baisse démographique des effectifs des publics de ces derniers. Or, le BEP ne saurait se substituer à la formation dispensée par les CFA, moins générale, plus concrète et davantage spécialisée. De là, il souhaite qu'il lui indique quelles sont les pistes du Gouvernement visant à sauvegarder une complémentarité réelle entre ces deux institutions et surtout de quelle manière il compte renforcer la filière CFA en particulier et la formation professionnelle en général.

Texte de la réponse

Le renforcement de la qualité de la formation professionnelle initiale des jeunes, assurée par la voie de l'apprentissage, constitue un objectif prioritaire du secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation. En effet, ce dispositif apporte des réponses appropriées aux besoins de compétences exprimés par les entreprises. De plus, les jeunes qui ont choisi cette filière de formation professionnelle bénéficient d'un taux d'insertion dans l'emploi particulièrement favorable. Par ailleurs, l'apprentissage demeure un vivier important de chefs d'entreprise. Cet objectif sera donc poursuivi dans le cadre des actions partenariales menées par le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation avec l'ensemble de ses correspondants institutionnels. Les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis (CFA) sont deux filières complémentaires et doivent le rester car ils ne s'adressent pas au même public de jeunes. Il appartient aux conseils régionaux et aux rectorats d'établir une complémentarité de l'offre. On peut souligner à cet égard que les CFA disposent de nombreux arguments qui attestent de leur efficacité. Ainsi, une étude de l'INSEE parue en 2000 a-t-elle montré que « les apprentis sont davantage employés que les jeunes ayant choisi le lycée professionnel et moins employés à temps partiel ». Ceci conduit à préconiser que s'établisse une coordination étroite entre les acteurs locaux de la formation des jeunes pour que les divers dispositifs fassent jouer au mieux la complémentarité.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10198

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 179

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3217